

En novembre 1949, le gouvernement fédéral a déféré à la Cour suprême du Canada la question de la validité des règlements du temps de guerre concernant les immeubles loués à bail. Le 1^{er} mars 1950, la Cour en a confirmé la validité à l'unanimité.

En mars 1950, le Parlement a prorogé la loi sur le maintien des mesures transitoires jusqu'au 30 avril 1951, date de la première expiration des baux que devaient consentir les propriétaires désireux de se prévaloir du droit de hausser leurs loyers en vertu de l'ordonnance en vigueur le 15 décembre 1949. Le ministre des Finances, parlant sur la proposition à la Chambre des communes, a déclaré catégoriquement que le gouvernement n'avait pas l'intention de demander une autre prolongation au delà du 30 avril 1951.

Le 24 janvier 1951, le gouvernement du Québec a présenté à la législature un projet de loi en vue de l'institution d'une régie provinciale des loyers à compter du 1^{er} mai 1951.

Section 2.—Prix de gros et coût de la vie

Une analyse statistique et économique du prix des denrées exige normalement une étude de la fluctuation des prix à divers stades de la production et de la distribution. Les prix et les indices des prix revêtent beaucoup plus d'importance lorsqu'on sait qu'ils se rapportent aux producteurs primaires, aux manufacturiers, aux grossistes ou aux détaillants. Afin d'établir cette distinction, le prix des denrées est normalement classé sous "prix de gros" ou "prix de détail". Les pages qui suivent renferment les principaux indices de ces groupes.

Dans le cas des prix de gros, il ne s'agit pas uniquement des prix de gros au sens ordinaire de l'expression; ils peuvent en comprendre plusieurs, depuis ceux que payent les producteurs primaires pour leurs matières premières jusqu'à ceux des articles finis payés par les détaillants. Ce vaste groupe contient de nombreux sous-groupes tels que la matière constituante, le degré de fabrication et l'usage. Les prix de gros sont souvent très sensibles aux changements des conditions et servent fréquemment à apprécier la portée économique des événements et à prévoir les fluctuations des prix de détail. La hausse des prix qui a suivi l'ouverture des hostilités en Corée en 1950 en est un exemple.

Les indices des prix de détail sont importants parce qu'ils traduisent les fluctuations du coût de la vie et, rapprochés des chiffres du revenu, font voir comment oscille l'aisance économique de la collectivité. Ces dernières années, l'indice du coût de la vie a été beaucoup invoqué dans les négociations en matière de salaires.

Sous-section 1.—Prix de gros

Les nombres-indices des prix de gros au Canada embrassent une période qui commence à la confédération, en 1867. Un recul intermittent caractérise les 30 premières années de la période, mais, d'une moyenne de 43.6 en 1897, l'indice général des prix de gros (1926=100) avance sans interruption appréciable à 64.4 en juillet 1914. En 1918, l'indice touche 132.8 et continue d'avancer, entraîné par l'inflation d'après-guerre, jusqu'à la cime de 164.3 en mai 1920. La période subséquente de déflation dure environ deux ans et, de 1922 à 1929, le niveau des prix demeure comparativement stable. La moyenne annuelle, au cours de cet intervalle, varie d'un